

Société civile

L'alibi de l'assistance aux pauvres

La promulgation de la constitution du 20 juillet 1991, garantissant la liberté d'association, a débouché sur une véritable inflation d'ONG ; les droits de la femme, de l'enfant, la protection de l'environnement, la santé... Rien n'échappe aux ONG en Mauritanie. Il serait intéressant de connaître leur nombre par d'habitant dans notre pays. A première vue, cette prolifération d'ONG semble traduire un dynamisme de la société civile, en réalité elle relève plus d'un phénomène de mode et cache de véritables faiblesses.

En effet, les ONG nationales ayant un siège et un personnel menant des actions concrètes sur le terrain ne sont pas légion. Dans la société civile comme dans beaucoup d'autres domaines en Mauritanie, les brebis galeuses sont de légion. Les ONG dont l'existence se limite au récépissé de reconnaissance sont au mouvement associatif ce que certaines feuilles de chou sont à la presse écrite indépendante : de véritables chasseurs de financements, subventions ou soutiens. Elles sont sans siège, sans personnel. Juste un téléphone portable pour les contacts. Pour ne rien rater, pour être dans tous les coups, " les ONG cartable ", comme on les appelle, se spécialisent dans tous les domaines avec des sigles pompeux englobant la santé, le ramassage des ordures, les droits de l'Homme, l'éducation, le sport, les personnes âgées... de la sorte, elles participent à tous les séminaires organisés dans tous les ministères. Le volontarisme, l'altruisme débridé, allant dans tous les sens s'apparente plus à l'opportunisme qu'à l'humanisme. Comment une seule ONG peut-elle aider efficacement les femmes, les enfants, les handicapés, lutter contre le désensablement, le SIDA, le tabagisme, la drogue... Pour ne prendre qu'un seul exemple, autant les ONG défenseurs des droits de l'enfant pullulent, autant les gamins sont de plus en plus

nombreux à dormir dans la rue. Celles qui comme l'Institut Marième Diallo vont sur le terrain et recueillent des enfants abandonnés se comptent au bout des doigts d'une main. Pour les autres, la grande majorité, créer une ONG est un créneau comme un autre pour se faire du fric ; ce sont des cyniques qui ont vite compris qu'il est possible de se servir de l'assistance aux pauvres, de la misère des autres pour se faire une situation sociale acceptable.

Les tiraillements au sein du cyberforum de la société civile entre le groupe de Cheikhna Haïdara et celui de mint Laghdaf sont révélateurs de la prédominance de la dimension extra-humanitaire, extra-développement dans le mouvement associatif mauritanien. L'élection du bureau du cyberforum avait pris des allures de campagne politique et n'a pu avoir lieu. Le caractère apolitique est d'ailleurs une des conditions légales de reconnaissance des ONG. Mais pendant la dernière campagne pour l'élection présidentielle du 7 novembre, certaines parmi elles n'ont pas hésité à se jeter à l'eau en apportant publiquement, par opportunisme, leur soutien au candidat sortant.

A l'issue de l'atelier régional sur la justice, les droits de l'Homme et la citoyenneté, organisé par le PNUD qui s'est tenu à Atar les 11 et 12 septembre 2004, les participants ont, entre autres, recommandé une plus grande liberté d'association. Cette recommandation pourrait se traduire par une révision de la loi sur les associations en Mauritanie ; le régime de l'autorisation préalable pourrait être remplacée par celui de la déclaration préalable. Ce changement sera plus conforme à l'esprit de la loi fondamentale garantissant les droits fondamentaux. Comme il est de bon ton de balayer devant sa porte, la société civile - fortement représentée à Atar - aurait dû recommander aussi une interdiction des ONG ou associations fictives et celles qui délaissent leur raison d'être pour la politique.

KHALILOU BINNET